



FICHE D'INSCRIPTION

DOSSIER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

VACANCES D'AUTOMNE / D'HIVER / DE PRINTEMPS ET D'ETE (JUILLET)

Afin de faciliter l'inscription de votre enfant et d'éviter de vous demander un nouveau dossier à chaque période de vacances scolaires, nous mettons en place un dossier à l'année. Ainsi nous demanderons une seule fois les documents nécessaires à l'inscription de votre enfant. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer tout changement de situation pour votre enfant dans les plus brefs délais.

Listes des pièces à fournir :

- Fiche sanitaire,
- Photocopie de fiches des vaccins,
- Photocopie de la carte d'identité,
- Attestation de sécurité sociale,
- Attestation d'assurance de responsabilité civile ou scolaire couvrant la période des vacances scolaires,
- Copie de l'avis d'imposition 2024,
- Copie du PAI (projet d'accueil individualisé) pour maladie particulière ou allergies.

Les inscriptions se feront quant à elle avant chacune des périodes aux dates suivantes :

Pour les vacances d'automne : du lundi 08/09/2025 au dimanche 14/09/2025.

Pour les vacances d'hiver : du lundi 05/01/2026 au dimanche 11/01/2026.

Pour les vacances de printemps : du lundi 02/03/2026 au dimanche 08/03/2026.

Pour les vacances d'été : du lundi 27/04/2026 au dimanche 10/05/2026.

ATTENTION : LE DOSSIER QUE VOUS NOUS FOURNISSEZ POUR L'ANNEE NE VOUS DISPENSE PAS D'INSCRIRE VOTRE ENFANT AUX DATES INDIQUEES CI-DESSUS.

Les dossiers d'inscriptions seront disponibles en mairie ou sur le site thiant.fr : rubrique « Jeunesse » puis « A.L.S.H », au début de chaque période d'inscriptions.



.....

Je soussigné, Mme – Mr, représentant légal de l'enfant, m'engage à informer l'organisateur (Mairie de Thiant) de toute modification sur la situation de mon enfant en cours d'année.

Fait à Thiant le / / 2026.

Signature :

Les informations recueillies dans le dossier d'inscription aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont enregistrées dans un fichier informatisé de la Mairie de Thiant. Elles sont destinées au Service Jeunesse de la Mairie de Thiant pour l'inscription et la facturation des prestations proposées aux familles et en cas d'urgence. Elles sont conservées pendant une période d'un an. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement ainsi qu'un droit à la portabilité, à la limitation ou d'opposition. Pour toute information complémentaire adressez-vous au responsable des services de la Mairie de Thiant. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour toute réclamation, information ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter :

Mairie de Thiant - rue Anatole France - 59224 THIANT - 03 27 24 59 40 - rgpd@thiant.fr